

Le plan de prévention du bruit, source de discordes

Article exclusif

réservé aux abonnés Voir l'offre Digital (/offre-digital/?url=http%3A%2F%2Fwww.ladepeche.fr%2Farticle%2F2014%2F06%2F30%2F1909688-le-plan-de-prevention-du-bruit-source-de-discorde.html)

Votre crédit de bienvenue en cours : 20 articles

Publié le 30/06/2014 à 03:48, Mis à jour le 30/06/2014 à 07:49

Saint-Jean-de-Verges (09)



Les riverains de la RN 20 attendent le plan de prévention du bruit depuis 6 ans déjà./Photo DDM.

Le PPBE ou plan de prévention du bruit dans l'environnement, les riverains de la RN 20 l'attendent depuis la création de l'observatoire du bruit des transports en Ariège, en 2008. Après six années, l'État vient enfin de soumettre son projet à la consultation du public. Dans la précipitation et sans concertation. Sur les trente points noirs du bruit identifiés, vingt et un se situent à Saint-Jean-de-Verges (/communes/saint-jean-de-verges,09264.html). Et la seule proposition de l'État est l'isolation des façades des bâtiments. «C'est inacceptable, proteste l'association Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean-de-Verges, car seules des protections à la source, comme écrans, merlons..., permettraient d'éradiquer la gêne des riverains – à l'intérieur comme à l'extérieur des habitations – et de leur restituer une qualité de vie qu'ils attendent depuis... vingt-cinq ans !» Ce PPBE, décidé unilatéralement par l'État, l'association le conteste globalement : sous-estimation du nombre de points noirs du bruit, pas de protections à la source pour des raisons uniquement budgétaires, nouveau revêtement de chaussée dit «moyennement bruyant»... Quant à la promesse de l'État de «traiter le problème globalement par un panel de mesures», elle est passée aux oubliettes. «Nous avons alerté les habitants de notre village sur cette situation qui menace leur santé et leur qualité de vie, indique Philippe Muñoz, président de l'association de Saint-Jean-de-Verges. Nous cherchons à mobiliser le maximum de soutiens à nos positions. D'ores et déjà, la municipalité a adopté une motion qui a été adressée au préfet.»

Une assemblée générale de l'association se tiendra le mercredi 2 juillet, à 18 heures, à Saint-Jean-de-Verges, en présence du sous-préfet de Pamiers, qui expliquera les positions de l'État. Pas sûr que cela suffise à calmer la colère des habitants.

Pour avoir de plus amples renseignements sur l'association et son action, consulter le site «Pour moins de décibels» <http://moins2decibels.over-blog.com> ou contactez l'association par mail à l'adresse suivante : moins2decibels@gmail.com

La Dépêche du Midi

SAINT-JEAN-DE-VERGES (/COMMUNES/SAINT-JEAN-DE-VERGES,09264.HTML)

ENERGIE-ENVIRONNEMENT (/ACTU/ECONOMIE/ENTREPRISE/ENERGIE-ENVIRONNEMENT/)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 2 juillet 2014 à 18 heures
Maison du temps libre – Saint-Jean de Verges

Introduction du président Philippe MUÑOZ

Je tiens à remercier pour leur présence :

- **Monsieur le sous-préfet de Pamiers** qui nous a proposé de participer à notre assemblée générale pour y exposer les positions de l'Etat,
- **Madame la secrétaire générale de la sous-préfecture de Pamiers,**
- **Les représentants de la DDT de Foix,**
- **Notre conseiller général BENOIT ALVAREZ** toujours présent à nos côtés,
- **Et bien sûr notre maire JACQUES DEJEAN** qui nous a toujours soutenus.

Je remercie également :

- **Les élus de Saint-Jean de Verges et des communes voisines**, ici présents. Entre autres, je pense à Loubières et à Crampagna,
- **Les associations de notre village** qui nous ont apporté leur soutien,
- **Les représentants de l'association de consommateurs de la CGT** qui a pris des initiatives proches des nôtres,
- **Les commerçants de Saint-Jean de Verges** ainsi que **le personnel de la mairie.**

Enfin et surtout, je tiens à remercier **Tous les adhérents et sympathisants de notre association** présents dans cette salle, qui créent une véritable dynamique autour de notre association. Nous sommes, me dit-on, plus de 110 participants à cette assemblée..

J'espère n'avoir oublié personne.

Je veux également citer tous ceux qui se sont excusés de ne pouvoir assister à notre assemblée :

- Monsieur **Le maire de Crampagna** Joseph PUIGMAL, que nous remercions pour le vote d'une motion de soutien à notre association,
- Monsieur **Le maire de Loubières** Didier CALVET, que nous remercions également pour le vote d'une motion de soutien à notre association,
- Madame **La présidente du Syndicat Intercommunal à Vocation Éducative (SIVE)** Christine PAVELACK, que nous remercions également pour le vote d'une motion de soutien à notre association,
- Monsieur **Le président du SCoT Vallée de l'Ariège** Roger SICRE et Madame **La chef de projet SCoT** Amandine COUREAU. Je tiens à cette occasion à souligner la qualité de la concertation qui a été menée avec les associations, dont la nôtre, pour l'élaboration d'un projet ambitieux que nous soutenons,
- Monsieur **Le président du Conseil Général** Augustin BONREPAUX,
- Monsieur **Le président de la Communauté de Communes du Pays de Foix** Norbert MELER ainsi que **Le vice-président** Alain ROUMIEU,
- Monsieur **Le président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées** Martin MALVY,
- Monsieur **Le sénateur de l'Ariège et président du sénat** Jean-Pierre BEL, ainsi que Monsieur **Le conseiller au cabinet du président du sénat** Kamel CHIBLI,
- Madame **La députée de l'Ariège** Frédérique MASSAT.

**Pour moins de décibels sur la commune
de Saint-Jean de Verges**

**Chacun a le droit de vivre dans un environnement
équilibré et respectueux de la santé**

***Article 1 de la Charte de l'Environnement
Introduite dans la constitution française en 2005***

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé

Assemblée Générale 2014

1

**Pour moins de décibels sur la commune
de Saint-Jean de Verges**

SOMMAIRE

- Rapport d'activités 2013. Bilan financier. Renouveau du CA.
Appel à cotisations.**
- Mise en consultation du public du PPBE de la RN20 (Débat)**
 - ☐ Détermination du nombre de Points Noirs du Bruit (PNB)
 - ☐ Mesures de protection des habitants
 - ☐ Raccordement de la RN20 existante à l'A66
 - ☐ Revêtements de chaussée peu bruyants
 - ☐ Les engagements de l'Etat
 - ☐ Position de notre association sur le PPBE
- Conclusion**

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé

Assemblée Générale 2014

2



**Pour moins de décibels sur la commune
de Saint-Jean de Verges**

RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Jusqu'au 4 septembre 2013 : attente du PPBE de la RN20 depuis novembre 2010, malgré de nombreuses relances de l'Etat pour obtenir une réunion d'étape (motions, courriers, rendez-vous...).

Après la réunion du 4 septembre à la sous-préfecture de Pamiers, en réaction à la présentation de la DDT, nous avons élaboré 3 dossiers argumentés que nous avons adressés à l'Etat :

- Hypothèses de trafic en 2030
- Revêtements peu bruyants
- Note de travail sur le PPBE de la RN20 – Etape 2

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé

Assemblée Générale 2014

3



**Pour moins de décibels sur la commune
de Saint-Jean de Verges**

RAPPORT FINANCIER 2013

	Crédit	Débit
Solde exercice 2012	1 809,56 €	
<u>Recettes 2013</u>		
Cotisations 2013	379,00 €	
Subvention 2013 Mairie St Jean de Verges	200,00 €	
Total Recettes	579,00 €	
<u>Dépenses 2013</u>		
Timbres		199,50 €
Fournitures pour impression		59,70 €
Divers		18,46 €
Total Dépenses		277,66 €
Solde de l'exercice 2013	2 110,90 €	

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé

Assemblée Générale 2014

4



**Pour moins de décibels sur la commune
de Saint-Jean de Verges**

RENOUVELLEMENT DU CA

Conseil d'Administration 2013 :

Président : Philippe MUNOZ

Secrétaire : Michel BLANCHARD

Trésorier : Henri LAFFONT

Administrateurs : Patrick BALUSSOU, Christophe FERRÉ,
Vincent JASANADA, Jean-Claude MARROU, Léonard
MUNOZ

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé

Assemblée Générale 2014

5



**Pour moins de décibels sur la commune
de Saint-Jean de Verges**

APPEL A COTISATIONS 2014

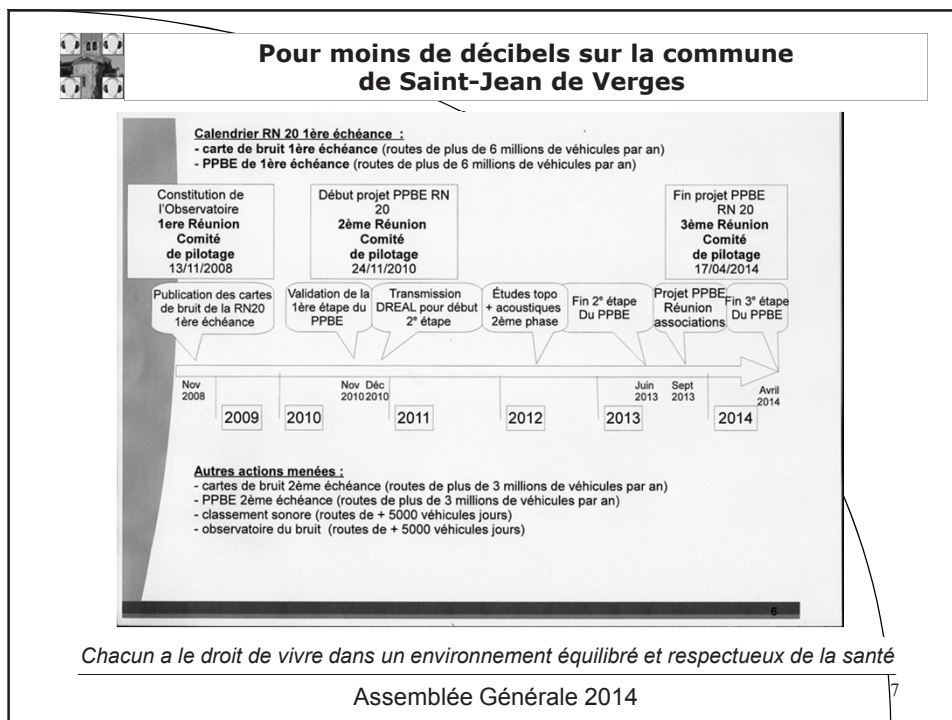
Nous étions 145 adhérents à la fin de 2013.

Nous avons besoin de tous pour être encore
plus efficaces en ces temps difficiles.

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé

Assemblée Générale 2014

6



Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges

Mise en consultation du public du PPBE de la RN20
Détermination du nombre de Points Noirs du Bruit (PNB)

- ☐ De 1 PNB (mesures in situ du CETE) à **21 PNB** à St-Jean de Verges sur un total de 30 identifiés (étude ORFEA).
- ☐ Le PPBE : l'Etat a décidé de retenir les seuils de bruit indiqués dans les **dossiers d'enquête préalable à la DUP**, plus favorables pour les riverains.
- ☐ L'enquête préalable à la DUP a retenu une valeur limite Laeq(8h-20h) **de 60 dB(A) et non de 65 dB(A)** retenu par ORFEA, d'où une sous-estimation du nombre de PNB qui influence le choix des protections.

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé

Assemblée Générale 2014



Pour moins de décibels sur la commune
de Saint-Jean de Verges

Mise en consultation du public du PPBE de la RN20
Mesures de protection des habitants (1/2)

- ☐ Tous les textes réglementaires reconnaissent que la protection contre le bruit **doit être assurée à la source** (écrans, merlons, revêtement silencieux...) et que ce n'est qu'**exceptionnellement** que des protections en façades sont à envisager. Nous refusons de faire partie de « l'exception ».
- ☐ Le PPBE : pour tous les bâtiments PNB, l'Etat propose comme mesures de protection **l'isolation des façades des bâtiments**, pour raison de « **coût déraisonnable** » des protections à la source, pour ne pas dire raison budgétaire.

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé

Assemblée Générale 2014

9



Pour moins de décibels sur la commune
de Saint-Jean de Verges

Mise en consultation du public du PPBE de la RN20
Mesures de protection des habitants (2/2)

- ☐ Aucun texte réglementaire ne donne des ratios de coûts ni le nombre d'habitations minimum pour bénéficier de protections à la source. Aucun éléments chiffrés ne quantifient les notions de « coût raisonnable » ou de « coût disproportionné ».
- ☐ Seule la circulaire du 25 mai 2004 indique qu'un coût de protections à la source est disproportionné lorsqu'il est supérieur au **coût d'acquisition des locaux** à protéger.
- ☐ Nous interrogeons l'Etat : Quel est le **coût d'acquisition des 21 bâtiments à protéger** ? Comment peut-on **mettre en balance** le coût d'un mur et la santé des riverains ?

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé

Assemblée Générale 2014

10



**Pour moins de décibels sur la commune
de Saint-Jean de Verges**

**Mise en consultation du public du PPBE de la RN20
Raccordement de la RN20 existante à l'A66**

- ☐ Le raccordement de la RN20 existante à l'autoroute A66 Toulouse-Pamiers, en février 2002, a constitué une **modification significative de l'infrastructure** (discontinuité dans la croissance du trafic liée à la réalisation d'une autre infrastructure) qui a entraîné une augmentation à terme de plus de 2 dB(A) des niveaux de bruit.
- ☐ Le PPBE : il évoque l'Arrêté du 5 mai 1995 sur les modifications significatives d'infrastructures mais ne mentionne pas le raccordement de la RN20 à l'A66 et ses conséquences.
- ☐ Après modification de l'infrastructure, des niveaux de bruit **inférieurs à 60 dB(A) le jour et 55 dB(A) la nuit** doivent être obligatoirement respectés sur toute la durée de vie de l'infrastructure.

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé

Assemblée Générale 2014

11



**Pour moins de décibels sur la commune
de Saint-Jean de Verges**

**Mise en consultation du public du PPBE de la RN20
Revêtements de chaussée peu bruyants (1/2)**

- ☐ La qualité du revêtement de chaussée est un point important pour lutter contre le bruit de roulement, notamment **pour la configuration des zones à protéger à Saint-Jean de Verges**.
- ☐ En 2013, la DIRSO, partie prenante du PPBE, décidait de renouveler le revêtement de chaussée de la RN20 **sans concertation ni information préalable** de l'observatoire du bruit.
- ☐ Le revêtement retenu, qualifié par la DIRSO de « **moyennement bruyant** », permet une réduction de -1,4 décibel par rapport au revêtement précédent alors que le choix d'un revêtement phonique « peu bruyant » aurait permis une réduction de plus de -9 décibels.

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé

Assemblée Générale 2014

12



**Pour moins de décibels sur la commune
de Saint-Jean de Verges**

**Mise en consultation du public du PPBE de la RN20
Revêtements de chaussée peu bruyants (2/2)**

- ☐ Nous avons envoyé de nombreux courriers à la DIRSO et ses explications ne nous ont pas convaincu. Nous avons réalisé **un dossier complet** sur les revêtements peu bruyants que nous avons adressé à l'Etat et à ses services.
- ☐ Le PPBE : la **seule indication** du PPBE est que le revêtement de chaussée est un des moyens de protection à la source.
- ☐ Bien que nous soyons mis devant le fait accompli, nous continuons à réclamer la mise en place de revêtements peu bruyants sur la RN20 et **l'accélération du renouvellement** des couches de chaussées, sans attendre... 20 ans.

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé

Assemblée Générale 2014

13



**Pour moins de décibels sur la commune
de Saint-Jean de Verges**

**Mise en consultation du public du PPBE de la RN20
Les engagements de l'Etat**

- ☐ Engagements écrits de l'Etat, pendant l'élaboration du PPBE :
 - mise en place de **partenariats** pour traiter le problème **globalement** par un panel de mesures et trouver les **financements** nécessaires
 - **mobilisation** par les services de l'Etat des acteurs pouvant agir sur la problématique du bruit, dans la **troisième étape** du PPBE
 - la **concertation** se fera également dans le cadre de **l'observatoire**
- ☐ **L'Etat tiendra-t-il sa parole ?**
- ☐ Le PPBE décidé unilatéralement par l'Etat et mis précipitamment en consultation du public, sans concertation, ne pousse pas à l'optimisme.

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé

Assemblée Générale 2014

14



**Pour moins de décibels sur la commune
de Saint-Jean de Verges**

**Mise en consultation du public du PPBE de la RN20
Position de notre association sur le PPBE**

- ☐ Nous contestons à la fois **la méthode**, notamment l'absence de concertation et de dialogue, et **le fond** comme l'ont montré les points de désaccord que nous avons exposés.
- ☐ Nous avons alerté les habitants de notre village, et au-delà, sur les enjeux du PPBE et **l'importance de s'exprimer** dans le cadre de la consultation du public. Nous les mobilisons pour cela.
- ☐ Nous recherchons le maximum de **soutiens à nos positions**, notamment auprès des collectivités territoriales. D'ores et déjà, la municipalité de Saint-Jean de Verges a adopté une motion qui a été adressée au Préfet.

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé

Assemblée Générale 2014

15



**Pour moins de décibels sur la commune
de Saint-Jean de Verges**

CONCLUSION

Notre association lutte **contre la gêne réelle** ressentie par les habitants et pour leur qualité de vie, que leur habitation soit ou non identifiée comme Point Noir du Bruit et quelle que soit la date de leur permis de construire. Nous nous intéressons davantage à la « protection des habitants » qu'à la « protection des façades ».

Nous défendons le bien-être de tous les habitants victimes de la gêne générée par la RN 20 à Saint-Jean de Verges, **sans laisser personne au bord du chemin**.

Le bruit est un des enjeux du **SCOT de la Vallée de l'Ariège** et c'est dans son cadre que doit vivre et évoluer le PPBE de la RN20.

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé

Assemblée Générale 2014

16



**Pour moins de décibels sur la commune
de Saint-Jean de Verges**

Nous avons exposé
nos points de désaccord sur le PPBE
et présenté des propositions.

FINALEMENT,
Serons-nous entendu par l'Etat ? Et comment ?

17



**Pour moins de décibels sur la commune
de Saint-Jean de Verges**



Merci pour votre attention.
Pot de l'amitié



18